

Swisscanto Flex Invest

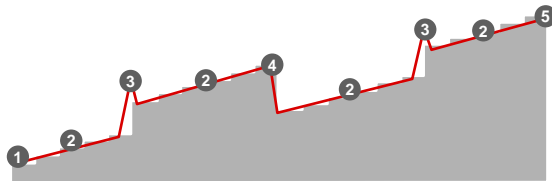
Septembre 2011 | Edition pour la Suisse

Vous souhaitez constituer un patrimoine plus ou moins important de manière ciblée et systématique? Vous souhaitez investir en bourse de manière automatisée et avantageuse et exploiter les opportunités de rendement qui s'offrent généralement aux gros investisseurs? Vous souhaitez épargner un montant régulier sur une longue période, resp. le retirer régulièrement, tout en confiant votre argent à la gestion professionnelle de patrimoine d'un fonds de placement? Dans ce cas découvrez comment vous pouvez utiliser Flex Invest de Swisscanto conçu en fonction de vos besoins personnels.

Plan d'investissement Swisscanto Flex Invest

Swisscanto Flex Invest propose un plan d'investissement extrêmement flexible. Les modalités de paiement peuvent se déterminer en fonction d'une périodicité ou d'un montant adapté aux besoins personnels. S'ajoute également la possibilité d'effectuer des versements exceptionnels ou d'opérer des prélèvements exceptionnels ou d'interrompre un temps les paiements. Toute une palette de fonds de placement est disponible pour les investissements. On peut également y apporter des modifications.

Plan d'investissement

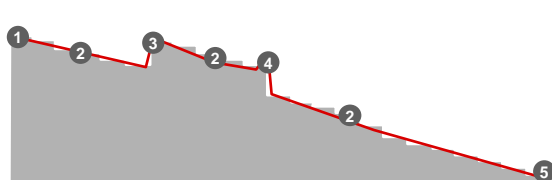


- 1 Apport initial
- 2 Apports périodiques (ordre permanent)
- 3 Apport exceptionnel
- 4 Prélèvement
- 5 Retrait ou conversion en plan de retrait Swisscanto Flex Invest

Plan de retrait Swisscanto Flex Invest

Le plan de retrait Swisscanto Flex Invest permet des prélèvements connus à l'avance, constants et planifiables. Les modalités en matière de périodicité et de montants sont ici encore extrêmement flexibles. Un éventuel changement des stratégies de placement peut être réalisé par des changements de catégories. Des versements exceptionnels et des prélèvements partiels ainsi que la possibilité d'interrompre les versements pour un temps complètent ce produit attractif.

Plan de retrait



- 1 Apport initial
- 2 Prélèvements périodiques
- 3 Apport exceptionnel
- 4 Prélèvement exceptionnel
- 5 Dernier prélèvement

L'essentiel en bref:

Monnaie comptable

France suisse (CHF)

Versions de produits

Plan d'investissement
Plan de retrait

Durée

Résiliable à tout moment

A tout moment possibilité de convertir le plan d'investissement en plan de retrait

Premier versement

Selon les conditions internes à la banque

Périodicité, montants

Selon les conditions internes à la banque

Choix de fonds

Vaste choix de fonds Swisscanto de premier ordre

Dates d'investissement

Les montants versés sont investis une fois par semaine, généralement le mercredi

Distributions

Réinvestissement automatique exempt de commission

Rapport

Extrait en fin de chaque année civile

Commission d'investissement

Elle remplace la commission d'émission due à l'acquisition d'un fonds. Le montant est établi en fonction des directives de la Banque en question. Il s'élève au maximum à 2,0% du placement en fonds et est prélevé automatiquement à chaque versement.

Commission d'administration

0,3% par an sur le capital moyen invest (minimum CHF 25).
Le commission d'administration s'élève au maximum à CHF 350 p.a.

Autres informations

Vous trouvez plus d'informations, les règlements ou d'autres documents auprès de votre Banque Cantonale, de la Banque Coop, de Swisscanto Asset Management SA ou sur www.swisscanto.ch

Compte

Un compte auprès de la Banque Cantonale ou auprès de la Banque Coop servant d'intermédiaire est nécessaire pour le traitement des versements.